

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 04/12/2023**OBJET : Ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget 2024****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 25****Nombre d'exprimés : 29****Date convocation 28/11/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le quatre décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Luc FERJULE

Carine RANSEAU à Liliane BLAISE

Didier RICHERD à Marie-Hélène BERNARD

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que comme pour les années précédentes, le budget primitif (BP) de l'exercice 2024 de la Commune de Anse sera voté au mois de mars. Le Code général des collectivités territoriales (L1612-1) prévoit ce cas de figure et réglemente précisément la possibilité de commencer à exécuter un budget avant son vote effectif.

Ces dispositions permettent d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le BP 2023.

Il est proposé de voter une nouvelle ouverture anticipée des crédits d'investissement calculée sur 25 % des crédits votés sur l'exercice 2023 (BP + décisions modificatives).

En investissement, il est ainsi possible :

- d'engager et mandater dès le 1er janvier 2024 les restes à réaliser de dépenses d'investissement de l'année 2023 qui seront arrêtés au 31 décembre 2023,
- de mandater les engagements pris dans le cadre d'une autorisation de programme (AP) dans la limite des crédits de paiement (CP) prévus pour 2024 par les délibérations d'ouverture et de mise à jour des AP.
- d'engager et mandater de nouveaux crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Aussi, afin de ne pas retarder l'engagement d'opérations d'investissements, Monsieur le Maire sollicite cette autorisation.

Considérant que l'autorisation mentionnée doit préciser le montant de l'affectation des crédits, elle se décompose donc comme suit :

Chapitres / opérations	Libellés	BP 2023		DM1	DM2	DM 3	Total BP + RAR + DM
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €					10 000,00 €
chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 001 901,73 €		-98 487,05 €		-31 789,81 €	1 871 624,87 €
chapitre 23	Immobilisations en cours	7 128 860,61 €				-1 468 210,19 €	5 660 650,42 €
							0,00 €
opération 613	cimetière	5 000,00 €					5 000,00 €
opération 626	Parc de Messimieux	120 000,00 €	RAR	73 001,04 €			193 001,04 €
opération 628	Local d'animations sociales	0,00 €					0,00 €
opération 629	Local Jean Vacher	0,00 €					0,00 €
opération 631	Château des Tours	2 281 771,37 €					2 281 771,37 €
opération 632	salle des mariages local PM	368 045,00 €					368 045,00 €
opération 633	complexe sportif	0,00 €					0,00 €
opération 634	Vidéo protection	20 000,00 €	RAR	17 134,01 €			37 134,01 €
opération 635	Transition énergétique des bâtiments	143 500,00 €	RAR	8 352,00 €			151 852,00 €
opération 636	Château des Tour 2ème étage	5 000,00 €					5 000,00 €
opération 637	Cézanne	1 633 096,40 €			-561 039,21 €		1 072 057,19 €
opération 638	Local socio culturel	0,00 €					0,00 €
opération 639	restaurant scolaire Cézanne	0,00 €		-561 039,21 €	561 039,21 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
	sous total opérations	4 576 412,77 €		-561 039,21 €	0,00 €		5 613 860,61 €
TOTAL		9 140 762,34 €		-561 039,21 €	0,00 €	0,00 €	7 495 485,48 €

(-20 000 + -11 789,81)

(20 000 + -1 488 210,19)

NATURE	LIBELLE	MONTANT TTC
20	Immobilisations incorporelles	2500.00 €
21	Immobilisations corporelles	465 000.00 €
23	Immobilisations en cours	1 415 000.00 €
Montant total de l'ouverture de crédits anticipée 2024		1 882 500.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget 2024.

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

Jean-Luc LAFOND

